

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM
DU PLATEAU PICARD NORD

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du 6 décembre 2024 pour la séance du 17 décembre 2024, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 14 janvier, l'assemblée générale, légalement convoquée le 7 janvier 2025, s'est réunie en session ordinaire à Beauquesne, en la Salle des Fêtes, sous la Présidence de François DURIEUX.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :

DELEGUE(E)S PRESENTS	21 /60
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis (1 voix) BAVELINCOURT : MACIOW Philippe (1 voix) BEAUCOURT SUR L'LHALLUE : MARCHAND Annie (2 voix) BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel (1 voix) BEAUQUESNE : DURIEUX François (6 voix) BEHENCOURT : PLAISANT Philippe (2 voix) CONTEVILLE : LABOULAIS Pascal (1 voix) DOULLENS : PIOT Pascal (26 voix) FRECHENCOURT : GLADYSZ Jacky (2 voix) FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix) GORGES : DELATTRE Guy (1 voix) HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric (2 voix) LA VICOGNE : ROUGEGRÉZ Fortuné (1 voix) MONTIGNY SUR L'HALLUE : MUNIER Dominique (1 voix) NAOURS : ROUSSEAU Clémence (5 voix) RUBEMPRE : VILBERT Alain (3 voix) SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier (1 voix) TALMAS : BLOCKLET Patrick (5 voix) TERRAMESNIL : BOUVET Thierry (2 voix) VILLERS-BOCAGE : L'HERMITE Joël (6 voix) WARGNIES : DIMOFF Claude (1 voix)	
ABSENTS/EXCUSE(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES	3 /60
GEZAINCOURT : BOTTE Martine (2 voix) donne pouvoir à DURIEUX François LE MEILLARD : DUBREUIL Thierry (1 voix) donne pouvoir à DEVILLERS Jean-Pierre SAINT-GRATIEN : DURAND Jean-Paul (2 voix) donne pouvoir à MARCHAND Annie	
ABSENTS/EXCUSE(E)S	36 /60
BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis (1 voix) BEALCOURT : SEPTIER Didier (1 voix) BEAUVAL : THUILLIER Bernard (9 voix) BERNATRE : DURAND Daniel (1 voix) BERNAVILLE : PATTE Didier (5 voix) BERNEUIL : PETIT Ludovic (2 voix) BOISBERGUES : VASSEUR Gianni (1 voix) BONNEVILLE : MAT Nadia (2 voix) BREVILLERS : BOUGENIERE Jean-Christophe (1 voix) CANDAS : GREF Evelyne (5 voix) COISY : BERNARD Philippe (2 voix) CONTAY : KMIEC Franck (2 voix) DOMESMONT : BAZIN Joël (1 voix) DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves (2 voix) FIEFFES-MONTRELET : ROUSSEL Frédéric (2 voix) FIENVILLERS : MICHEL Alain (3 voix) FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn (9 voix) GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis (3 voix) HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul (1 voix) HIERMONT : CANTRELLE Etienne (1 voix) HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine (2 voix) LUCHEUX : DUHAUTOY Michel (3 voix) MAIZICOURT : ROUSSEL Ernest (1 voix) MEZEROLLES : DELANNOY Guy (1 voix) MIRVAUX : LAVOINE Cyril (1 voix) MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric (2 voix) MONTIGNY LES JONGLEURS : DELACHAMBRE David (1 voix) MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent (1 voix) NEUVILLETTE : PECOURT Florent (1 voix) OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique (1 voix) OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel (2 voix) PIERREGOT : VANCRAEYNES Arnaud (2 voix) PROUVILLE : GUILLOT Frédéric (2 voix) RAINNEVILLE : MASSET Jacques (4 voix) REMAISNIL : NIQUET Catherine (1 voix) VADENCOURT : MODESTE Yves (1 voix)	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS :

DELEGUES PRESENTS :	4 /10	
AMPLIER : TASSENCOURT Hubert (2 voix) MONDICOURT : GOMES Stéphane (3 voix) ORVILLE : DESBUREAUX Alain (2 voix) SARTON : DECRY Alexandre (1 voix)		
ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS AUX TITULAIRES :	0 /10	
ABSENTS/EXCUSE(E)S :	6/10	2/9
CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS : BRICOURT Damien (1 voix) FAMECHON : HENQUENET Sébastien (1 voix) HALLOY LES PAS : CAUVET Jean-Louis (1 voix) PAS-EN-ARTOIS : DOUCHET Arnaud (4 voix) POMMERA : PLAQUET Frédéric (2 voix) THIEVRES : DUFRESNE Chantal (1 voix)		

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :

DELEGUES PRESENTS :	6 /15	
BERTAUCOURT-LES-DAMES : LEPOIX Brigitte (5 voix) DOMART-EN-PONTHIEU : MARECHAL Nicolas (5 voix) FRANSU : MAUGER Philippe (1 voix) LANCHES-SAINT-HILAIRE : WALIGORA Jean-Luc (1 voix) RIBEAUCOURT : BELLAREDJ Philippe (2 voix) SAINT-OUEN : CARLE Jean-Pierre (8 voix)		
ABSENTS/EXCUS(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES	1 /15	0/14
SAINT-LEGER-LES-DOMART : PARMENTIER Vincent (8 voix) donne pouvoir à ROUSSEAU Clémence		
ABSENTS/EXCUSE(E)S	8 /15	6/14
CANAPLES : POISSON Marcel (3 voix) CC NIEVRE & SOMME : FOURCROY Claude (1 voix) FRANQUEVILLE : COLOMBEL Stéphane (1 voix) HALLOY-LES-PERNOIS : CARPENTIER Philippe (2 voix) HAVERNAS : MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix) PERNOIS : OLIVIER Éric (3 voix) SURCAMPS : BOULLET Dominique (1 voix) VAUCHELLES-LES-DOMART : BOULARD Joël (1 voix)		

Monsieur le Président accueille le Comité Syndical en sa Salle des Fêtes de Beauquesne.

Celui-ci expose à l'assemblée que faute de quorum atteint lors de la dernière assemblée générale qui devait se tenir à Mondicourt le 17 décembre 2024, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué sans besoin de quorum.

Pour tenir les assemblées générales, nous changeons à chaque fois de lieu. Est-ce qu'un point central ne serait pas mieux pour tous afin que le quorum soit à chaque fois atteint. Le point central serait à CANDAS. Cela permettrait, pour tous, de réduire la distance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour deux demandes de DETR, l'une pour la réhabilitation de locaux techniques pour le personnel qui a encore son vestiaire dans un algéco et la deuxième pour la construction d'une nouvelle déchèterie à VILLERS-BOCAGE.

Monsieur le Président est autorisé, à l'unanimité, à ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Madame Annie MARCHAND est élue Secrétaire de Séance.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 9 JUILLET 2024

Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – POINT SUR LES TONNAGES ET LE BUDGET

Monsieur le Président donne quelques explications sur la situation budgétaire 2024 et les tonnages.

Notre budget est bien mais c'est une année budgétaire juste.

Il y a environ 110 000 € de factures en litige avec SOVIM encore en instance de règlement.

Patrick BLOCKLET : 110 000 € c'est le prix pour un moteur ?

François DURIEUX : Non ce sont plusieurs factures, pour l'alimentation du camion qui était HS. Une partie sera pris en garantie mais pas la totalité, c'est là que le litige arrive.

Pour les 2 camions robots, les roulements (pris sous garantie) doivent être changés tous les 6 mois. Les camions ont été pesés à plein et à vide. Il paraît que c'est une faiblesse sur ce type de camion. C'est embêtant car le camion est immobilisé plusieurs jours.

François DURIEUX : Nous avons des emprunts qui courent jusqu'en 2028.

Les résultats :

Nous terminons l'année avec un excédent de fonctionnement de 50 056 €, c'est très juste sur une année budgétaire.

Il y a bien-sûr le fonds de roulement ce qui est différent. Si nous n'étions pas passé à la TEOMI, la situation serait critique.

Les tonnages :

Si nous n'avions pas les tonnages d'aujourd'hui qui ont bien diminués, la situation ne serait pas la même.

Le prix au tonnage a fortement augmenté et c'est la baisse du tonnage qui nous a permis d'avoir cette situation budgétaire.

En ce qui concerne les déchetteries, aujourd'hui avec les REP (Responsabilité Elargie du Producteur), celles-ci permettent surtout pour les encombrants de ne plus payer de traitement car certains déchets sont repris gratuitement. Nous touchons également des aides des éco-organismes.

Les artisans aujourd'hui peuvent ramener tous les matériaux du bâtiment dans certains magasins comme Point P et toujours gratuitement.

Ce qui serait bien dans l'avenir serait comme dans beaucoup de secteurs de ne plus autoriser l'apport des pelouses.

3000 tonnes de déchets verts et 700 camions sur la route, il faut penser à l'empreinte carbone.

Sur la benne éco-maison, on ne paye pas de traitement, c'est là-dessus qu'il faut améliorer le tri. Il faut éviter de mettre dans sa poubelle des déchets tels que les objets électriques et électroniques, les DMS, nous avons des aides sur ces déchets.

En Ordures Ménagères nous sommes à 131kg/an/hab., la baisse est importante depuis plusieurs années.

Nicolas MARECHAL : Je vais être peut-être méchant mais les déchets maintenant on les retrouve dans les chemins.

François DURIEUX : Alors sur les dépôts sauvages, je n'ai pas constaté une nette augmentation

Nicolas MARECHAL : J'ai dû investir dans des caméras à cause de dépôts

François DURIEUX : Je constate que depuis 25 ans, il y a moins de dépôt sauvage. Ces dernières années on en ramasse moins.

Pascal PIOT : A Doullens, on a mis 25 procès. Je reconnais que c'est moins facile pour les petites communes.

A Doullens, c'est 135 € +200 € d'enlèvement (décision prise par arrêté).

Dès qu'une amende est mise, l'information est relayée par les réseaux sociaux.

Nicolas MARECHAL : Je suis en train de faire un dépôt à ciel ouvert dans la cour de la salle des fêtes, pourquoi le passage est à 25 € pour les communes ?

François DURIEUX : Les communes ne payent pas de taxe foncière. Tout dépôt est interdit c'est le pouvoir de police du maire.

Nicolas MARECHAL : Les déchets sont ceux des administrés mais ramassés par la commune.

François DURIEUX : Il faut poursuivre les fautifs avec le pouvoir de police qui est donné au Maire. Le SMIRTOM ne peut pas le faire à votre place.

François DURIEUX : Moi je prends ma voiture personnelle pour la commune sur mes 30 passages.

Nicolas MARECHAL : Ce n'est pas à moi de prendre en charge les déchets des usagers dans ma voiture et s'il faut augmenter la TEOMI pourquoi pas.

Nicolas MARECHAL : la solution que je propose, c'est 25 € par passage pourquoi ne pas faire un passage sur 5 payant.

Le SMIRTOM pourrait aider les Communes au financement des caméras.

François DURIEUX : L'Etat donne 80 % d'aide.

Nicolas MARECHAL : Payez les 20% restant alors.

Joël l'HERMITTE : Est-ce que les Communes font le tri avant d'aller en déchèterie ?

François DURIEUX : Être maire est un investissement de tous les jours.

Compte 611 : Ce qui est à retenir d'important c'est que le coût en déchetterie baisse. Les dépenses sont maîtrisées.

3 – DEMANDE DE DETR POUR LA RENOVATION D'UN BÂTIMENT POUR LOCAUX TECHNIQUES

Le Président expose à l'assemblée le projet de réhabiliter un des bâtiments achetés à la Ville de Doullens, en locaux techniques, ce qui permettrait d'accueillir tout le personnel de collecte des ordures ménagères et les chauffeurs amplirolls en charge de l'enlèvement des bennes dans les déchetteries. Mais également d'entreposer tout le matériel technique nécessaire au bon fonctionnement du service.

Le montant des travaux est estimé à 122 565.92 € HT, suivant le devis de la SARL MARCHOIX à MONDICOURT.

- L'aide attendue de l'Etat est de 35 % de 122 565.92 €, soit 42 898.07 €

Monsieur le Président est autorisé, à l'unanimité, à déposer une demande de DETR.

4 – DEMANDE DE DETR POUR LA CREATION D'UNE DECHETERIE A PLAT

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'une délibération a été prise lors de l'assemblée générale du 11 juillet 2023 pour l'acquisition d'un terrain sur la Zone de la Montignette à Villers-Bocage, afin d'y construire une déchetterie à plat et qu'il y a la possibilité de déposer une demande de DETR.

Annie MARCHAND : J'entends que le discours a quelque peu changé depuis la dernière réunion et qu'il y aurait une possibilité de construire une déchetterie à Villers-Bocage.

François DURIEUX : Nous allons déposer le dossier et on verra bien mais les Syndicats passent après les Communes et les Communautés de Communes.

Annie MARCHAND : Pourquoi ne pas en discuter en Communauté de Communes.

François DURIEUX : Les Communautés Communes ont délégué la compétence au SMIRTOM.

Le montant des travaux est estimé à 1 349 090.80 € HT, suivant les coûts de la nouvelle déchetterie de Doullens.

- L'aide attendue de l'Etat est de 40 % sur la base de 1 000 000 €, soit 400 000 €.

Monsieur le Président est autorisé, à l'unanimité, à déposer une demande de DETR.

4 – ADHESION A COLLECTEAM PREVOYANCE AVEC LE CDG 80

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, le SMIRTOM du PPN souhaite adhérer à la prévoyance collective « COLLECTEAM » et participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 10 €/mois/ par agent, ce qui représente un coût annuel pour le SMIRTOM de 3 600 €.

Le Comité Syndical autorise le Président, à l'unanimité

- D'adhérer à la prévoyance collective « COLLECTEAM » ;
- D'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

5 – ASSURANCES STATUTAIRES

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adhérer à SOFAXIS pour les risques statutaires des agents contractuels immatriculés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. dans les mêmes conditions que les agents C.N.R.A.C.L.

Celui-ci rappelle que nous avons maintenant 3 agents en CDI et 6 agents en CDD qui sont immatriculés à l'IRCANTEC.

Nous subirons en 2025 l'augmentation de la cotisation d'environ 10 % du au fort taux d'absentéisme pour maladie des agents titulaires.

Le Comité Syndical approuve,

A l'unanimité, la proposition de Monsieur le Président, d'adhérer à SOFAXIS pour les agents contractuels immatriculés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

6 – FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DES MENAGES PAR LA TEOMI – Complément à la délibération du 6 février 2024 pour la détermination du prix du sac d'ordures ménagères en apport volontaire pour l'hyper centre de Doullens.

Monsieur le Prédident expose à l'Assemblée que sur l'hyper centre de Doullens certains n'ont pas la possibilité de mettre une poubelle chez eux. La solution est d'avoir une carte pour un bac de 2m3. Le coût estimé d'un sac serait de 80cts.

- Pour rappel voici présentés ci-après les tarifs de la part variable pour les bacs et le sac :

Volume du bac	Tarif à la levée
140 litres	3 €
240 litres	4 €
360 litres	5 €
660 litres	10 €
1 sac de 40 litres	0.80 €

Joël L'HERMITTE : c'est bien mais est ce qu'il y aura la possibilité d'y mettre les biodéchets et de diminuer le nombre de passage dans le centre-ville de Doullens ?

François DURIEUX : Actuellement, les bornes mises en place serviront uniquement pour les gens qui ne peuvent pas mettre de bacs chez eux.

Pascal PIOT : on vérifie auprès des usagers qui n'a pas la possibilité de mettre de sacs mais les gens emmènent leurs déchets par exemple sur leur lieu de travail ou dans les bacs communs comme au cimetière.

François DURIEUX : Les gens mettent leurs sacs sur les trottoirs et c'est la ville qui les collecte et paye leurs dépôts au quai de transfert de Doullens.

Le Comité Syndical a voté à l'unanimité le prix du sac à 0.80 €.

7 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA DECHETERIE DE PAS EN ARTOIS AVEC LE SMAV

Quelques communes du Pas-de-Calais qui ne sont pas du SMIRTOM (GRINCOURT-LES-PAS, WARLINCOURT-LES-PAS, COUIN, GAUDIEMPRE, SAINT-AMAND, HENU et COUTURELLE) viennent chez nous à la déchèterie de Pas-en-Artois et le SMAV payaient pour ce service 30 €/habitant. Avec la nouvelle convention, il payera 32€/habitant jusqu'en 2026.

Le Président est autorisé, à l'unanimité, à signer la nouvelle convention.

8 – PRESENTATION DU REGLEMENT DES DECHETERIES

François DURIEUX : On est en train de retravailler sur le règlement et on vous proposera différentes solutions notamment sur les modalités d'accès et leurs tarifs.

Ce seront des décisions à prendre en fonction du budget et du taux d'imposition.

Si on laisse les déchèteries en libre-service et si l'on fait cela, on va à l'encontre des lois et des préconisations à atteindre d'ici 2026/2027, il faut bien le savoir.

Le vote du règlement des déchèteries est reporté à une prochaine Assemblée Générale.

9 – TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU SMIRTOM

La modification concerne le passage d'un agent qui est en contrat CDD par période de 1 mois, en emploi permanent sur un contrat de 6 mois à 1 an.

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe le Comité qu'une caractérisation des bacs ordures ménagères est en cours dans les Communes.

Brigitte LEPOIX : Allons-nous avoir des nouveaux bacs à verre ?

François DURIEUX : Oui des bacs sont arrivés, nous allons changer les anciens. On va remplacer les bornes abimées. Les nouveaux sont mieux isolés.

Pour changer les bacs, cela va mettre un peu de temps car on ne peut mettre que 3 bacs par benne ampliroll.

On va aussi vous proposer, si vous le souhaitez, un agent qui va passer dans les communes pour laver les bacs à verre et papiers.

Ce sera plus simple d'intervenir pour le nettoyage lorsque le nouvel utilitaire pour notre agent mécanicien sera arrivé. Nous pourrions utiliser son véhicule actuel et y mettre une cuve à eau.

François DURIEUX :

Le DOB se tiendra pour la prochaine assemblée certainement à Talmas et le budget à Doullens.

Il faudra réfléchir pour les investissements.

La déchetterie de Flesselles n'est pas fonctionnelle, je suis d'accord mais je dirai aussi qu'elle a été validée du temps de l'ancien SMIROM de Bernaville/bocage-Hallue/Domartois. Elle n'a pas été imposée. On peut faire une nouvelle déchetterie et éventuellement une ressourcerie mais c'est un coût énorme et il faut un terrain très grand.

Claude DIMOFF : Il faut faire la demande à la SNCF pour la voie ferrée.

François DURIEUX : Vous pensez bien que la demande a été faite et même la voie n'est pas assez large pour que deux véhicules se croisent.

Claude DIMOFF : le quai est juste trop petit.

François DURIEUX : On ne peut même pas l'élargir et le terrain ne nous appartient pas.

Il y a eu des râleurs quand on broyait des déchets verts sur place. Il y a toujours les maisons derrière et les nuisances sonores malgré le mur casse bruit.

Jean-Luc WALIGORA : Je parle au nom de la Communauté de Communes de Nièvre et Somme, serait-il possible d'obtenir une baisse de la contribution de la CCNS par habitant pour l'accès à la déchèterie de Saint-Ouen, vu la baisse des tonnages en déchèterie.

François DURIEUX : les tonnages ont diminué mais pas les coûts, la TGAP n'a pas baissé et elle augmente encore pour cette année 2025. Heureusement que le tonnage a diminué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 20.

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte N° Délib/AR ou DC + Date
<i>DEMANDE DE DETR POUR LA RENOVATION D'UN BÂTIMENT POUR LOCAUX TECHNIQUES</i>	<i>20250114/01</i>
<i>DEMANDE DE DETR POUR LA CREATION D'UNE DECHETERIE A PLAT A VILLERS BOCAGE</i>	<i>20250114/02</i>
<i>ADHESION A COLLECTEAM PREVOYANCE AVEC LE CDG 80</i>	<i>20250114/03</i>
<i>ASSURANCES STATUTAIRES</i>	<i>20250114/04</i>
<i>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA DECHETERIE DE PAS EN ARTOIS AVEC LE SMAV</i>	<i>20250114/05</i>
<i>TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENT DU SMIRTOM</i>	<i>20250114/06</i>

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,